



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **Club 99 SA**, 1700 Fribourg
2. Déclaration de faillite: 27.05.2011
3. Suspension de faillite: 28.06.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.07.2011
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Toutes études techniques, économiques, financières, industrielles et commerciales, notamment au service d'activités et d'entreprises internationales, importation, exportation, achat, vente et d'une manière générale le commerce de matières premières et de marchandises de toutes sortes, etc. (réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, A. Freundler, préposé
1700 Fribourg

00657217

